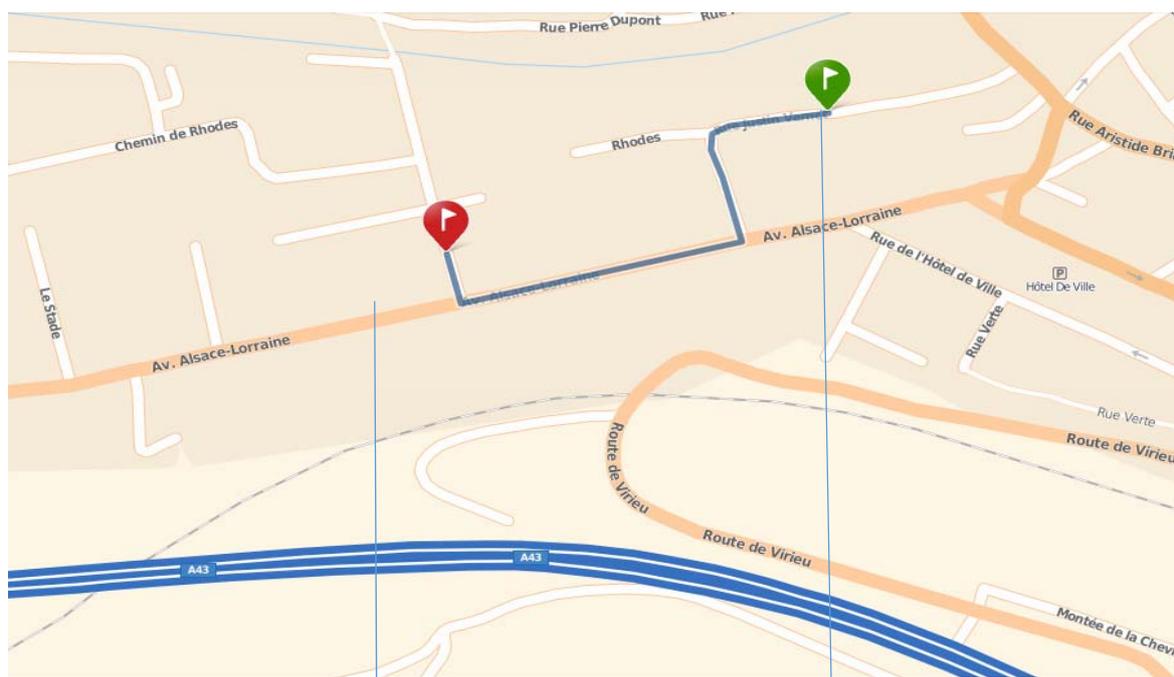


2. Restauration

Les repas seront servis dans les locaux de l'Avant-Garde Turrinoise situés 7 rue Ferdinand Faulcon.



Locaux de l'Avant-Garde Turrinoise

385 mètre – 6 minutes à pied entre les locaux de l'AGT et le lieu de compétition.

Lieu de compétition

Sur le lieu de compétition vous trouverez une buvette ainsi qu'une restauration rapide

3. Musique

Les musiques doivent être envoyées au **format MP3** avec d'inscrit « **catégorie_club_nom_prénom** » avant le **23 décembre 2016**.

Contact : M. Stéphane Perdrix – agt.musique2017@orange.fr

Les gyms doivent également apporter leur musique sur clé ou CD le jour de la compétition.

4. Autorisation parentale

Nous vous rappelons que le Responsable d'Associations doit être muni d'une autorisation parentale pour chaque gym mineur, nécessaire à toute intervention médicale ou chirurgicale.

5. Accueil

L'accueil des juges et des clubs se fera :

- Le vendredi soir de 17h00 à 22h00 au local de l'Avant-Garde Turrinoise
- Le samedi à partir de 6h45 sur le lieu de compétition à la Halle des Sports.

Pour tout problème, contacter Emmanuèle Charles : 06.82.00.78.58 ou agt.secretariat2017@orange.fr